



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E16011

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2026

ÉDITÉ LE 04/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/03/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUVERS SUR OISE 332 226 943

Siret : 332 226 943 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 02 069720

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005595262804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005595262804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : AUVERS CONSTRUCTION

14 RUE VAN GOGH
95430 AUVERS-SUR-OISE

Téléphone : 01 30 36 16 76

Portable : 06 74 58 19 94

Fax :

Site Internet : www.auvers-constructions.fr

E-mail : auvers.construction@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CATAKLI FATIH CO-GÉRANT / CATAKLI OMER FARUK CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/05/2025
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	20/05/2025
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Couvreur, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	15/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	15/10/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	15/10/2024
o Fenêtres de toit	15/10/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/10/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	15/10/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	20/05/2025
o Isolation des combles perdus	20/05/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.